

Liberte Égalité Fraternité

Numéro France Travail 10458047267

M. OK THOMAS APPARTEMENT 165 44 ALLEES CHARLES DE FITTE 31300 TOULOUSE

Références à rappeler

numéro identifiant 4812111F

LABEGE, le 20 janvier 2025

Votre contact en direct

048denis.danner@francetravail.net

# **RELEVE DE SITUATION DU 03/01/2025**

	PERIODE DU 01/12/2024 AU 31/12/2024 (31 jours)												
	Décembre 2024	Allocations déjà versées						Allocations dues					
		Nombre Jours	Montant Brut	Retraite Comp.	Cotis. Sociales	Impôt Revenu	Montant Net	Nombre Jours	Montant Brut	Retraite Comp.	Cotis. Sociales	Impôt Revenu	Montant Net
	Allocation de sécurisation professionnelle							31	2281,91	91,14		118,42	2072,35
	Allocations dues (1)											2072,35	

# **DECOMPTE GENERAL**

(1) Allocations	(2) Aides	(3) Autres paiements	(4) Montant net social*	(5) Prélèvements	(6) Montant réglé (1+2+3-5)	(7) Sommes trop perçues	
2072,35	0,00	0,00	2190,77	0,00	2072,35	0,00	

Le montant de l'impôt sur le revenu prélevé à la source est de 118,42 €, calculé sur la base d'un taux personnalisé de 5,40 % transmis par la Direction générale des Finances publiques (DGFIP).

Le détail du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu est disponible sur une attestation spécifique accessible depuis votre espace personnel sur **www.francetravail.fr**, dans la rubrique « Mes attestations ».

\*Le montant net social correspond au montant des revenus à déclarer pour avoir droit au RSA et à la prime d'activité. Il est calculé à partir du revenu brut, duquel sont déduites toutes les cotisations et contributions sociales légales obligatoires.

Vous pouvez trouver toutes les informations utiles sur le mode de calcul du montant net social et son usage sur le site du Ministère chargé des Solidarités « <u>solidarites.gouv.fr/le-montant-net-social</u> ». Le montant net social de l'ensemble de vos revenus est accessible sur le portail « mesdroitssociaux.gouv.fr ».

## FRANCE TRAVAIL OCCITANIE

## Références à rappeler

numéro identifiant 4812111F

### **REGLEMENT DU 07/01/2025**

Règlement de 2072,35 euros par virement bancaire au nom de M. OK THOMAS

Domiciliation: FR7630003032540XXXXXXXXXXX35 SOGEFRPP

## **INFORMATIONS SUR VOS DROITS AU 31/12/2024**

Indemnisation à l' Allocation de sécurisation professionnelle depuis le 27/06/2024 : 188 allocations.

Allocation brute d'un montant journalier de 73,61 Euro tenant compte d'un Salaire Journalier de Référence de 98,15 Euro.

Sur ce montant brut, ont été retenus au titre de :

- La retraite complémentaire : 3,00 % du Salaire Journalier de Référence.

#### INFORMATIONS GENERALES

Nous vous rappelons que vous devez signaler au plus tôt toute modification qui pourrait intervenir dans votre situation : arrêt maladie ou maternité, reprise de travail, entrée en formation, changement d'adresse, liquidation d'un avantage de vieillesse, sur www.francetravail.fr.

Veillez à conserver ce document, il pourra servir de justificatif auprès de l'administration fiscale.

L'application du prélèvement à la source sur votre paiement n'est pas libératoire de l'impôt sur le revenu, une régularisation pourra le cas échéant intervenir lors de la liquidation définitive de votre impôt.

Pour toute information au sujet du prélèvement à la source, contactez l'administration fiscale :

- en vous connectant à votre espace particulier à l'adresse www.impots.gouv.fr,
- en appelant le 0809 401 401 (service gratuit + prix de l'appel).